

existence dans la province est presque uniquement le fruit de la bonté de son père. Il a approuvé que M. Salaberry me consultât ; mais qu'après tout, si, excepté le dogme duquel il n'exige pas que le clergé se départe, ne s'arrange pas selon ses vues, il attendra que le ministre de son régiment arrive pour célébrer ce Baptême. . . .

“ M. Salaberry vient d'interrompre le fil de cette narration qui a été assez longue, pour m'annoncer que le Prince désirait que ce fut Mgr de Capse (Mgr Bailly), qui est à Québec, qui célèbre ce Baptême. J'en suis au comble de ma joie, d'autant plus que Mgr l'Ancien m'avait conseillé de lui renvoyer cette cause comme majeure. Voici les dernières paroles que dit hier soir le Prince à M. Salaberry : ce n'est point comme fils du Roi, mais comme fils d'un Souverain qui a pris le clergé romain du Canada sous sa protection que je désire qu'on me laisse dans cette affaire toute la facilité possible. Au reste, je ne veux tourmenter personne, et mon aumônier, homme respectable, peut seul faire mon affaire.”

Le 12 juillet, M. Gravé raconte à Mgr Hubert—qui était en visite pastorale—comment les choses se sont passées au Baptême administré le 2 du même mois : “ Mgr de Capse m'a dit qu'il avait fait, M. Renaud présent (il manque les mots *cette question*) : cet enfant est né catholique, il va être baptisé pour être élevé dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; Monseigneur, quel nom Votre Altesse veut-elle donner à cet enfant ?—Edouard.

“ Puis le dit Prince s'est écarté et M. Renaud a répondu et tenu l'enfant, de sorte que le Prince n'est pas *vraiment parrain*. Ita Mgr de Capse. Mais je n'ai pas vu le registre ni M. Renaud depuis.”